

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°117/2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20231108-D_2023_117-DE

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 89
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

13/11/2023

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette.

Excusés : BAUDIER Stéphanie ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BRIDE Frédéric ; BIN Richard ; CATTET Jean-Luc ; CIOË Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PERRIN Alexandre.

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- D'AUTORISER M. le Président à signer un mandat de vente avec Madame Stéphanie GERMAIN, mandataire SWIXIM et Madame Céline GAUTHIER, mandataire CENTURY 21 suite à la consultation d'avis d'appel public à concurrence lancée en date du 10 juillet 2023 pour le mandat de vente du village vacances des Crozats à Uxelles.
- D'APPROUVER la convention d'assistance juridique proposée par le Cabinet DSC Avocats domicilié 23 Rue de la Préfecture 25 000 BESANÇON pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 étant donné la nécessité de pouvoir recourir aux services d'un cabinet d'avocats pour se faire assister et conseiller sur les problématiques de droit public.
- D'APPROUVER les termes des conventions de partenariat entre les collèges de Terre d'Émeraude Communauté et le secteur jeune afin que ce dispositif permette aux collégiens de découvrir, le temps d'un midi, une activité qui ne lui pas est pas forcément proposée le reste de la semaine.
- D'APPROUVER les termes de la convention entre Terre d'Émeraude Communauté et l'association DFF ORG autorisant le passage sur les propriétés foncières de Terre d'Émeraude Communauté le 17 septembre 2023 dans le cadre de l'organisation d'un raid sportif par l'association DFF ORG le 17 septembre 2023 dont l'itinéraire empruntera des parcelles appartenant à Terre d'Émeraude Communauté sur les Communes de Fontenu, Doucier, Menétrux-en-Joux et Bonlieu.
- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat entre Info Jeunes Jura et Terre d'Émeraude Communauté et notamment les tarifs d'intervention pour un montant de 40€ l'animation de 2h00 et 50€ la soirée parents/intergénérationnel de 1h30 à 2h00 dans le cadre de la programmation d'interventions au sein des médiathèques intercommunales de Moirans-en-Montagne.
- D'APPROUVER les termes des conventions de partenariat entre la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et les écoles Roger MILLET et Saint Joseph de Moirans-en-Montagne, l'Accueil de Loisirs TOM POUCE et la MAM d'Orgelet afin que ces structures puissent accéder aux services du réseau de lecture publique de Terre d'Émeraude Communauté.

- D'APPROUVER les termes des conventions de partenariat entre la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et la CASDEN afin de développer en commun des actions diversifiées à destination et en faveur des personnels du Service Public.
- D'APPROUVER les termes de la convention impliquant un intervenant extérieur pour l'organisation d'une action éducative entre l'association APEI et la micro crèche les Lynxs d'Émeraude autorisant l'intervention d'une animatrice sur les temps d'activités.
- D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat JUMEL entre la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et le Conseil Départemental et de l'avenant permettant l'acquisition de ressources numériques en ligne pour un montant de 2 504,10€.
- DE CLÔTURER à partir du 1er juillet 2023 le service « LES PERRIS » assujetti à TVA du budget principal suite à la cession du bâtiment à l'EARL des PERRIS le 12 juillet 2023.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 30 octobre 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 14 septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

J. Lilliet

Le Président

